

Statuts de l'Association *Rainbow Spot*

Constitution. *Rainbow Spot* est une association d'aide socio-juridique aux personnes LGBTIQ+ dans les domaines de l'asile et de la migration, régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le siège de *Rainbow Spot* est à Lausanne. Sa durée est illimitée.

Buts. *Rainbow Spot* a pour objectif d'informer et de soutenir les personnes migrantes LGBTIQ+ confrontées à des violences, à des discriminations (santé, hébergement, etc.), à des démarches liées au permis de séjour, à la procédure d'asile, ou en matière de chômage et d'aide sociale.

Rainbow Spot défend les intérêts de ses membres. L'Association s'occupe également des questions liées aux différentes discriminations que subissent les personnes LGBTIQ+.

Adhésions individuelles. *Rainbow Spot* est constituée d'adhésions individuelles. Toute personne ayant fait preuve de leur attachement aux buts de l'Association peut prétendre à devenir membre.

Ressources. La caisse de *Rainbow Spot* est alimentée par les cotisations payées par les membres, de dons et legs, ainsi que de toute autre ressource autorisée par la loi. Ses engagements sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Organes de Rainbow Spot. L'association est composée de l'Assemblée générale, du comité et d'un ou d'une vérificateur/trice des comptes.

Assemblée générale (AG). Elle est composée de tous et toutes les membres. Elle se réunit au minimum une fois par année ou chaque fois que nécessaire à la demande du Comité. L'AG se prononce sur l'admission ou l'exclusion des membres. Elle désigne les membres du Comité, prend connaissance des comptes et approuve les budgets. Elle décide également de toute modification des statuts et de la dissolution de l'Association.

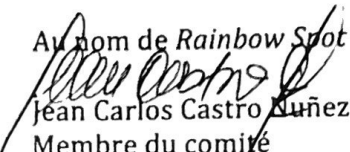
Comité. Le Comité est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent aux buts de *Rainbow Spot*. Il a plein pouvoir pour la gestion des affaires courantes. Il anime l'Association et prend toutes les mesures utiles pour que tous les objectifs fixés soient atteints. Il se compose d'au minimum trois personnes.

L'Association est valablement engagée par la signature collective de deux membres du comité ou de l'équipe de coordination.

Contrôle des comptes. L'AG désigne une personne pour vérifier les comptes de *Rainbow Spot*. Sa tâche consiste à vérifier le compte d'exploitation et le bilan annuel.

Dissolution. L'AG doit accepter la dissolution. Elle désignera également à quelle organisation doit être attribué l'actif disponible.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale du 6 mars 2019, à Lausanne. Modifiés par l'Assemblée extraordinaire du 3 juillet 2024.

Au nom de *Rainbow Spot*

Jean Carlos Castro Nuñez
Membre du comité


Aline Burki
Membre du comité